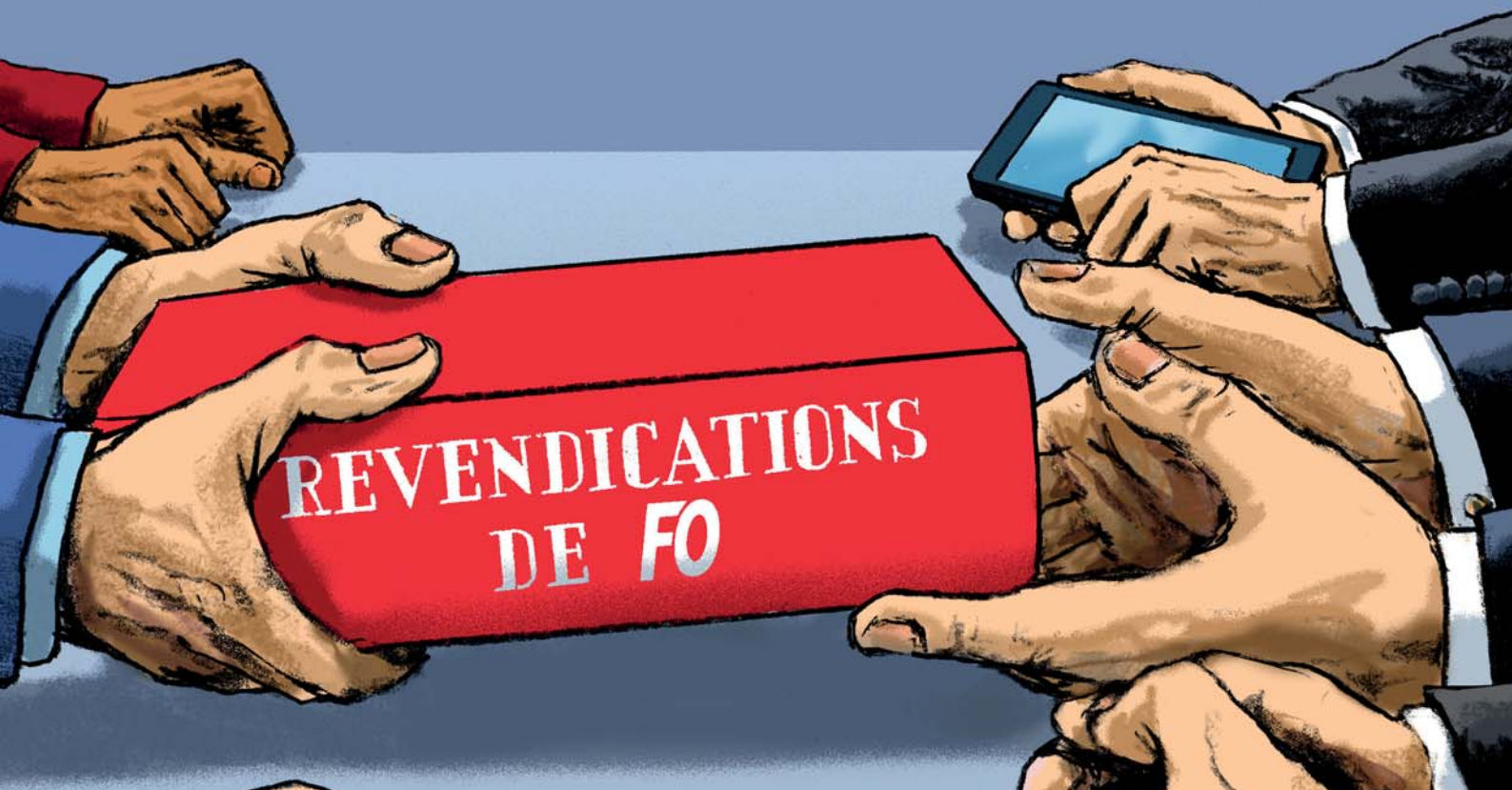
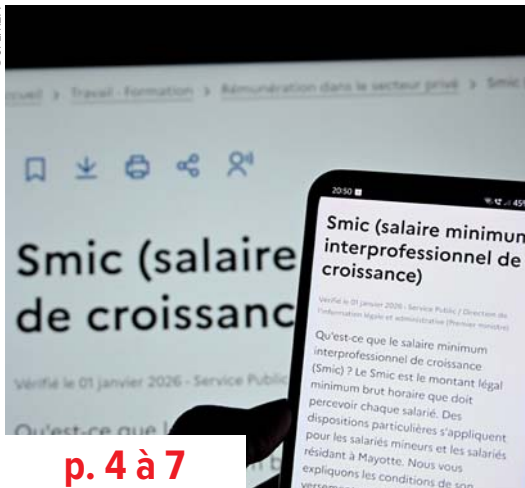


Et maintenant, négociations !



© JPL/REA



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Mieux partager les richesses produites est indispensable

- Les huit organisations syndicales alertent sur la « fragilité » actuelle du « pacte social ».
- Conférence TER : le gouvernement favorable à l'ouverture de négociations.
- Smic : sa hausse renvoie les minima de 70% des branches sous son seuil.
- Cotisations sociales, retraites... Des droits, des solidarités.
- Fonction publique : alerte rouge sur la dégradation des salaires.
- Ruptures conventionnelles : le Parlement adopte le projet de loi transposant l'accord du 25 février.

//// DROIT (page 9)

- Télétravail : *quid* de l'indemnité d'occupation ?

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Le CESE, lieu de vie de la démocratie sociale.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Samsung Electronics : les salariés négocient une méga prime liée aux bénéfices de l'IA.
- Bolivie : d'immenses blocages routiers pour protester contre la crise.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- SNCF : les syndicats mobilisent contre les réorganisations permanentes.
- Les agents de sécurité de Gennevilliers échappent à une reprise au rabais.
- Mobilisation dans la santé privée et l'action sociale : FO rappelle l'urgence salariale.
- Infopro Digital : dix-neuf postes supprimés au profit de l'IA.
- Handicap : un bilan de l'emploi toujours en demi-teinte.
- Agirc-Arrco : des négociations majeures pour l'avenir du régime. Expression du secteur confédéral chargé des retraites.

//// HISTOIRE (page 22)

- La naissance de la CGT-FO.

//// PORTRAIT (page 23)

- Sébastien Lebailly, France Télévisions : « Si c'était à refaire, je m'engagerais à nouveau ».

DR



p. 11 à 14

DR



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal juin 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



« CHOOSE » LA NÉGOCIATION COLLECTIVE!

Une réunion technique avait lieu la semaine dernière, dans le cadre de l'agenda social autonome, pour poser les jalons de la future négociation sur l'emploi des jeunes. La situation est connue : un faible taux d'emploi des 15-24 ans, à peine 35%, près de dix points en dessous de la moyenne OCDE, des parcours professionnels hachés, une entrée tardive dans le CDI et près d'un million et demi de jeunes NEETS (ni en études, ni en emploi, ni en formation).

Cette question de l'emploi des jeunes est donc une priorité. Priorité de redonner au travail des jeunes plus d'attractivité, priorité de proposer des offres d'emploi de qualité et non des contrats précaires, priorité pour mieux accompagner les jeunes décrocheurs ! Un travail est nécessaire sur l'orientation, notamment vers les filières porteuses d'avenir, sur l'accès à l'emploi, sur les parcours professionnels, sur les politiques de formation, en particulier dans les branches, sur le logement... Les sujets ne manquent pas. Il est nécessaire de démarquer cette négociation rapidement.

Elle n'est que le point de départ d'un agenda social plus large et inscrit dans le long terme. Construire, prévoir à l'horizon de vingt ans, c'est remettre l'emploi au cœur de notre modèle productif et du financement de notre protection sociale, c'est faire de l'industrie une priorité nationale.

Et faire de l'industrie une priorité, ce n'est pas seulement faire de la communication lors du sommet *Choose France*, qui met en avant chaque année l'attractivité économique

de notre pays et est l'occasion de faire des annonces sur des investissements « records » d'entreprises étrangères. Ces projets doivent évidemment être accueillis positivement, il convient aussi de s'assurer qu'ils sont véritablement créateurs d'emplois. Mais ces annonces ne peuvent pas occulter la situation dégradée de bon nombre de nos secteurs industriels et la nécessité de mettre en œuvre urgemment des mesures ambitieuses pour changer la donne.

L'agenda autonome, c'est aussi pour FO reprendre la main sur notre protection sociale. C'est trop important pour laisser l'État s'occuper de tout et gérer seul. La

première étape, c'est gérer paritairement notre système de retraite par répartition ! Nous poursuivons aussi le combat pour protéger notre système de retraite par répartition, y compris à la conférence TER. La Sécu est à nous, on doit en reprendre la gouvernance !

REPRENDRE LA MAIN SUR NOTRE PROTECTION SOCIALE

À un moment où la démocratie politique s'enlise, les acteurs sociaux – organisations patronales comme syndicales – doivent reprendre leur place, après plusieurs années de recul du paritarisme. C'est par la négociation que nous pouvons trouver les réponses adaptées aux enjeux qui se posent dans le monde du travail : sur l'emploi, sur l'amélioration des conditions de travail, ou encore sur les défis qui se posent avec la diffusion de l'IA ou l'exigence de la transition climatique... Autant de thèmes qui ont un impact social et sont donc de la compétence des organisations syndicales. FO, libre et indépendante, jouera pleinement son rôle et fera avancer ses revendications !

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Mieux partager les richesses

La hausse du Smic fait passer 70% des branches dans la non-conformité. L'inflation grimpe à 2,4% en mai sur un an. Les mesures publiques face à la hausse des prix des carburants restent

limitées. En parallèle, le gouvernement confirme les gels et annulations de crédits du budget de l'État en 2026... En ce début juin, les salariés rappellent eux leur exigence d'un meilleur partage des

richesses produites et donc de hausse des salaires. Les numéros un des huit organisations syndicales, dont Frédéric Souillot, ont adressé un courrier en ce sens au Premier ministre. Le patronat,

Les huit organisations syndicales alertent sur

Il s'agit de « protéger l'activité et le pouvoir d'achat », expliquait le 31 mai le Premier ministre, Sébastien Lecornu, concernant les mesures exposées le 21 mai dans le cadre

de la poursuite du plan de soutien face à la hausse des prix des carburants. Des mesures, ni générales ni de blocage des prix, qui restent limitées à certains secteurs (transporteurs,

BTP, agriculteurs), avec une extension depuis le 1^{er} juin aux pêcheurs et par ailleurs une revalorisation des indemnités kilométriques des aides à domicile. Le plan

Conférence TER : le gouvernement favorable à l'ouverture de négociations

À mi-parcours, la conférence sur « le travail, l'emploi et les retraites » (TER) semble être entrée le 22 mai dans une phase plus concrète. « Notre but, c'était que cette conférence aboutisse à l'ouverture de négociations. Un premier point a été gagné », se félicite Patricia Drevon, secrétaire confédérale et chef de file pour FO. La confédération avait menacé de quitter la conférence si celle-ci n'ouvrait pas sur des négociations et servait à alimenter les futures élections présidentielles. La menace semble avoir été entendue. En ouvrant cette séance qui regroupait tous les ateliers, le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, a souligné que cette conférence devait être « utile ». Il s'est dit prêt « à accompagner » les interlocuteurs sociaux s'ils souhaitent ouvrir des négociations autonomes sur l'emploi des jeunes et sur l'intelligence artificielle, thèmes abordés lors de cette conférence. « Ces deux sujets nous vont », approuve Patricia Drevon. La confédération souhaite en particulier avancer sur la question du chômage des jeunes et de l'accompagnement des 1,3 million de jeunes qui ne sont ni

en emploi, ni en formation. Une réunion patronat-syndicats s'est tenue le 27 mai à ce sujet dans le cadre de l'agenda social autonome.

Le maintien du système des retraites par répartition réaffirmé

Autre motif de soulagement : les retraites. Après des tensions lors de la séance du 12 mai (FO avait ouvertement critiqué un graphique évoquant l'idée d'harmoniser les règles entre les différents régimes), l'ambiance semble s'être apaisée. Le 22 mai, le coordinateur de cette conférence, Jean-Denis Combrexelle, a tenu à mentionner « la forte convergence » des interlocuteurs sociaux concernant le maintien du système de retraite par répartition. « Pour nous, cette reconnaissance de l'importance du système de retraite par répartition est primordiale. Cela signifie que l'idée d'un modèle de retraites par points est évacuée », analyse Patricia Drevon. En revanche, la confédération est plus méfiante concernant le sujet de « l'utilité du dialogue professionnel dans

le travail », évoqué par le coordinateur. Pas question, rappelle FO, d'empiéter sur les prérogatives des instances représentatives du personnel en entreprise. Ni de créer un échelon intermédiaire dans le dialogue social.

FO veut pousser à la revalorisation du point d'indice

Il reste trois réunions TER, le 19 juin, le 1^{er} juillet (uniquement sur les retraites) et celle du 3 juillet, qui marquera la clôture de cette conférence. Dans ce laps de temps, « on espère pouvoir pousser pour ouvrir une négociation sur la revalorisation du point d'indice et sur les grilles de classification dans la fonction publique », indique la secrétaire confédérale. Le bilan de cette conférence a été précisé : un document synthétique, comportant les points d'accord et de désaccord entre les interlocuteurs sociaux, devrait être présenté à la fin de l'été. Il sera rédigé par les trois « garants » qui chapeautent cette conférence et comportera leurs recommandations.

Ariane Dupré

produites est indispensable

lui, se lamente du gel des allègements de cotisations sur les salaires, soit de l'effet de hausse mécaniquement induit par la revalorisation du Smic. Sur fond de croissance en repli, l'emploi, notamment des

jeunes, demeure au cœur des visées de négociations de FO, luttant pour les droits et leur respect. L'hypothétique projet de Bercy, visant à surligner les dépenses publiques dédiées aux pensions des

fonctionnaires, apparaît dès lors stigmatisant et donc source d'inquiétude, d'autant plus dans un contexte de discours ultra-libéral revigoré sur le « coût » des retraites, du privé comme du public.

ur la « fragilité » actuelle du « pacte social »

cible aussi les foyers dont le revenu fiscal de référence par part n'excède pas 16880 euros. La prime pour les « grands rouleurs », dans un cadre professionnel, est doublée, passant à 100 euros. Le 31 mai, le gouvernement comptabilisait 439 339 demandes enregistrées sur le site des impôts. En avril, il indiquait que trois millions de personnes pouvaient être concernées. Est annoncé aussi le doublement – de 300 à 600 euros par an – du plafond de la prime carburant (défiscalisée et désocialisée) versée par les employeurs. Prime toujours facultative.

L'« asymétrie » des efforts

Parallèlement, et sur fond de situation économique inquiétante – avec un PIB en recul de 0,1% au premier trimestre –, est annoncée une annulation de crédits budgétaires (au total 847 millions d'euros) avec réactivation de 320 millions pour le financement des mesures grands rouleurs et du chèque énergie. Ont été confirmés et détaillés par ailleurs les gels de crédits,

Smic : sa hausse renvoie les minima de 70% des branches sous son seuil

Le Smic, qui concerne environ 2,2 millions de salariés (chiffres de 2024), a enregistré au 1^{er} juin une revalorisation de 2,41%, ce qui le porte à 1867,02 euros brut par mois. Cette hausse n'a une nouvelle fois rien d'un coup de pouce. Elle n'est due qu'à l'application du mécanisme de revalorisation lorsque l'indice des prix à la consommation augmente d'au moins 2% par rapport à la revalorisation précédente. C'est le cas. La hausse du Smic en juin a pour effet de ramener les minima de 70% des branches professionnelles (126 branches sur 179) sous le Smic (trente branches l'étaient fin mai), indiquait le ministère du Travail le 27 mai lors du Comité national de suivi des salaires. Cette situation illustre, s'il le fallait, la pertinence de la revendication de FO, qui demande une hausse générale des salaires et notamment aussi la remise en place d'une échelle mobile, cela afin de rompre avec le tassement des grilles et donc la smicardisation des salaires. **V.F.**

à hauteur de 6 milliards d'euros, annoncés le 21 avril. Le budget de l'État sera impacté, via les moyens ministériels (hors Armée et Justice), pour 3,2 milliards d'euros. Par ailleurs, il a été décidé de ne pas tenir compte de la revalorisation du Smic au 1^{er} juin (+2,41%) dans le calcul des exonérations de cotisations sociales patronales (qui représentent désormais autour de 80 milliards par an). Ce manque à gagner supplémentaire évité aux comptes publics (soit 2,2 milliards d'euros) met vent debout le patronat, pestant contre une hausse du « coût » du travail. C'est un « signe catastrophique », les entreprises sont les « variables d'ajustement budgétaire du gouvernement », assure-t-il,

laissant planer une menace sur l'emploi et les négociations salariales. Alors que l'inflation – de 2,4% sur un an en mai – ne peut qu'engloutir les maigres effets de la hausse automatique du Smic, le 27 mai, les numéros un des huit organisations syndicales, dont le secrétaire général de FO, se sont adressés par courrier au Premier ministre. Ils lui rappellent notamment que « derrière » les chiffres et les indicateurs économiques « il y a des vies. Des travailleurs dont le pouvoir d'achat s'érode, des familles modestes dont le reste à vivre fond à chaque passage en caisse. (...) Là où la fragilité existait déjà, le choc actuel l'aggrave ». La revalorisation du Smic « ne suffira pas à répondre à l'augmentation du coût de la vie et il ne peut s'agir d'un solde de tout compte », appuient les syndicats, rappelant, tacle au patronat, l'« asymétrie » des efforts pour les économies depuis des années et soulignant la « fragilité » actuelle du « pacte social ».

Valérie Forgeront



© ERIC TSCHAENREIA

Mieux partager les richesses

Cotisations sociales, retraites... Des droits, des solidarités

« **L**es cotisations sociales ne sont pas des "charges" au sens où on l'entend trop souvent dans le débat public. Elles constituent d'abord du salaire socialisé, c'est-à-dire un financement collectif qui ouvre des droits pour les salariés. » Ainsi débutait la déclaration de FO le 19 mai au Sénat lors d'une table ronde consacrée aux « prélèvements sur les entreprises ». La question des cotisations sociales et plus précisément des allègements accordés aux employeurs, notamment sur les bas salaires (un allègement général jusqu'à 1,6 Smic), revient en force dans l'actualité depuis que le gouvernement a annoncé fin mai le gel de l'effet de la revalorisation du Smic sur le calcul des exonérations. Lesquelles sont toujours sans aucune conditionnalité, contrairement à ce que demande FO depuis des années. Depuis fin mai, les déclarations

intempestives du patronat contre le « poids » des « charges », entraînant une hausse du « coût » du travail, se multiplient. Signant un texte commun dans la presse ce week-end, six organisations patronales dénoncent le « rabot de trop » qui pourrait menacer la compétitivité et l'emploi. Le patronat, qui n'a toujours pas digéré la réforme modeste des allègements sur 2025-2026, oublie un peu vite que ces derniers représentent autour de 80 milliards par an de manque à gagner pour les comptes sociaux. Cela implique une compensation de l'État, et donc une aggravation de la dette.

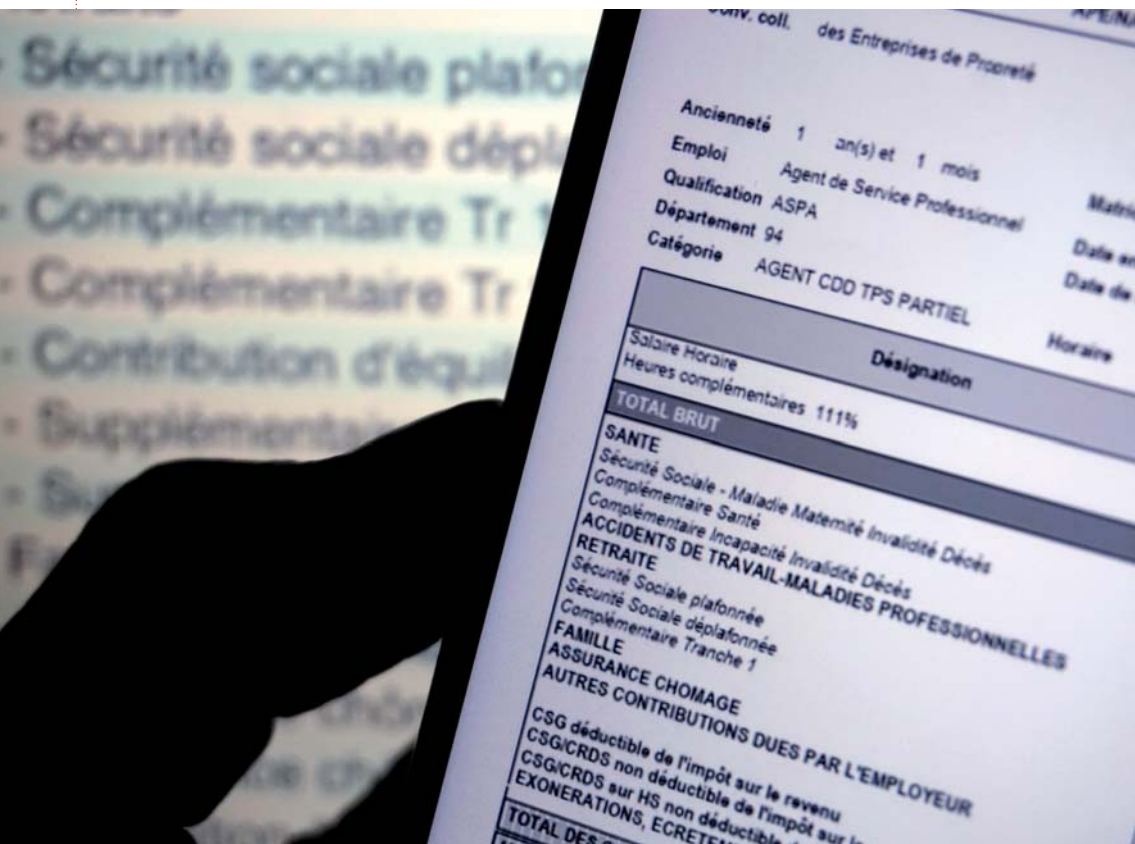
Les droits des travailleurs toujours dans le viseur

Le patronat estime toutefois subir une « double peine » avec la hausse du

Smic et le gel des allègements. Pour le Medef, ce gel est « à la fois anti-entreprise, anti-emploi, anti-salaire et anti-pouvoir d'achat ». Le ministre de l'Économie, Roland Lescure, a répondu, incisif : « On verra à l'occasion du débat budgétaire : si les salaires ont augmenté en France, si les entreprises font leur part du boulot, on pourra reconsidérer cette décision. Mais à ce stade, on ne paie pas pour voir. » Alors que le gouvernement s'attelle à la construction des projets budgétaires pour 2027, les propos ultra-libéraux sur le « coût » des retraites se multiplient aussi. Deux économistes ont ainsi défini un « jour de libération des actifs ». Cette « fin de charge sociale » – « charge » assumée par les actifs ainsi privés d'une part de leur salaire, expliquent ces proches du monde de l'entreprise – était le 4 mai, date qui

reculerait chaque année. Le discours attaquant le principe de solidarité intergénérationnelle est connu, tout comme celui pointant la « charge » que représentent pour l'État les pensions de ses fonctionnaires. Pensions que l'État a l'obligation d'assumer et qui ont un caractère statutaire. Selon certains observateurs, le ministère des Comptes publics projeterait de pointer dans chaque ministère la dépense que représentent ces pensions pour l'État employeur. Et le taux de cotisation de ce dernier pourrait être revu à la baisse. Le 22 avril dernier, dans son rapport sur l'exécution et les résultats du budget de l'État en 2025, la Cour des comptes – que préside désormais Amélie de Montchalin, ex-ministre des Comptes publics – réitérait une recommandation : « Dès 2027, présenter une trajectoire d'évolution à dix ans des dépenses du CAS Pensions, ainsi que les conditions permettant de respecter l'obligation d'équilibre de ce dernier. » Par une réduction des droits ?

Valérie Forgeront



© JPL/REA

produites est indispensable

Fonction publique : alerte rouge sur la dégradation des salaires

FO-Fonction publique, en intersyndicale avec les sept autres organisations de la fonction publique, alerte à nouveau le Premier ministre quant à la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires. En effet, aucune des mesures de revalorisation récentes – le point d'indice a été augmenté de 3,5% en 2022, puis de 1,5% en 2023, sur fond alors de très forte inflation –, ni l'attribution automatique de 5 points supplémentaires en 2024 n'ont permis de compenser l'inflation.

Depuis deux ans, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) n'est plus appliquée. Les organisations syndicales indiquent même que la rémunération nette moyenne a baissé en 2023 de 0,9% en euros constants.

Des traitements indiciaires une nouvelle fois dépassés par le Smic

La revalorisation du Smic de 2,4% au 1^{er} juin fait quant à elle passer les plus bas échelons de certaines grilles en dessous du salaire minimum : les dix premiers échelons de la grille C1, les cinq premiers échelons de la grille B1, les deux premiers échelons de la grille B2 sont ainsi concernés, et par ailleurs aussi les traitements indiciaires des élèves fonctionnaires des corps de catégorie A. Les organisations syndicales soulignent que les salaires/traitements de centaines de milliers d'agents sont rattrapés par le minimum légal. « C'est terrible, observe Nathalie Demont, secrétaire fédérale à la FGF-FO. Comment peut-on donner envie aux gens de venir travailler dans la



© JPL/REA

fonction publique? Même en ayant le souci du bien commun chevillé au corps, il faut avoir de quoi vivre. » Afin qu'aucun échelon ne passe sous le Smic réhaussé, comme chaque année désormais, et dans la précipitation, le gouvernement a décidé le 28 mai l'attribution au 1^{er} juin d'une indemnité différentielle (mesure prévue par le décret du 2 août 1991). D'un montant maximum

de 65,28 euros brut par mois, elle concerne, indique le ministère de l'Action et des Comptes publics, environ 862 000 agents publics, dont 306 000 dans le versant de l'État. De son côté, l'intersyndicale demande une hausse de la valeur du point d'indice, mais aussi le rétablissement du versement de la GIPA, le maintien à 100% du traitement versé lors d'un arrêt maladie, l'abrogation du jour de carence réintroduit en 2018 (après sa suppression en 2014) et une refonte des grilles indiciaires permettant une véritable progression de carrière. Dans un courrier daté du 18 mai, les organisations ont demandé à être reçues par le Premier ministre, message resté sans réponse à ce jour.

Sandra Déraillot

Ruptures conventionnelles : le Parlement adopte le projet de loi transposant l'accord du 25 février

Le 26 mai, l'Assemblée nationale a définitivement adopté en deuxième lecture le projet de loi transposant l'avenant à la convention de l'Assurance chômage portant sur les ruptures conventionnelles, à la suite de l'accord trouvé le 25 février par les interlocuteurs sociaux. Un vote solennel sur le projet de loi, pour adoption définitive par le Parlement, a eu lieu le 2 juin à l'Assemblée. Pour rappel, l'avenant a été négocié à la demande du gouvernement, qui souhaitait 400 millions d'euros d'économies sur les ruptures conventionnelles. Lors des négociations, FO a réussi à contrer l'offensive du patronat qui visait une économie d'un milliard d'euros sur l'ensemble de l'Assurance chômage. L'accord préserve aussi le paritarisme de l'Assurance chômage, régulièrement attaqué.

Ariane Dupré

Votre organisation syndicale () nous fait confiance, **pourquoi pas** **vous ?**

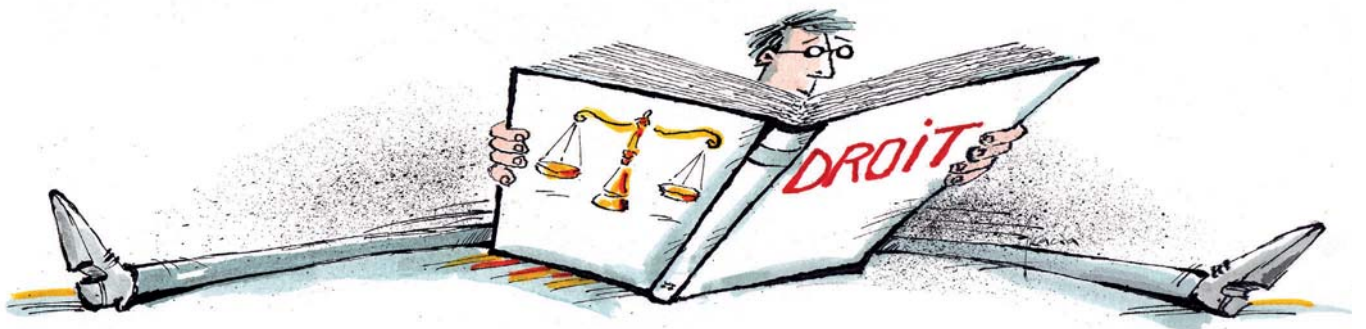
La Macif vous propose des solutions
pour vous et votre famille :
auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**



Télétravail : quid de l'indemnité d'occupation?

Un salarié, engagé en qualité de chef des ventes par une société B en 1998, saisit la juridiction prud'homale de demandes en résiliation judiciaire et en paiement de diverses sommes au titre de la rupture et de l'exécution du contrat de travail en juillet 2017 et juin 2018.

Le 16 octobre 2019, il est licencié pour inaptitude et impossibilité de reclassement.

Outre de nombreuses demandes fondées sur des rappels de salaires et autres congés payés ou paiement d'heures supplémentaires, il en est une qui a retenu notre attention : l'indemnité d'occupation du domicile pour le télétravail effectué à domicile (à ne pas confondre avec les frais professionnels).

À qui s'adresse cette indemnité?

Jusqu'à présent, la Cour de cassation considérait que l'indemnité d'occupation du domicile n'était due que si l'employeur ne mettait pas un local professionnel adapté à disposition (Cass. soc., 8-11-17, n°16-18499).

Dans cet arrêt publié du 19 mars 2025 (n°22-17315), elle semble admettre que cette indemnité est également due lorsque les parties sont convenues que le travail s'effectuait sous forme de télétravail :

« L'occupation du domicile du salarié à des fins professionnelles constitue une immixtion dans sa vie

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1229-1 du Code du travail dispose :

« Sans préjudice de l'application, s'il y a lieu, des dispositions du présent code protégeant les travailleurs à domicile, le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci. »

L'article L. 1471-1 du Code du travail précise :

« Toute action portant sur l'exécution du contrat de travail se prescrit par deux ans à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer son droit. »

privée, de sorte qu'il peut prétendre à une indemnité à ce titre dès lors qu'un local professionnel n'est pas mis effectivement à sa disposition ou qu'il a été convenu que le travail s'effectue sous la forme de télétravail. L'action en paiement de cette indemnité qui compense la sujétion résultant de cette modalité d'exécution du contrat de travail est soumise au délai biennal de l'article L. 1471-1, alinéa 1^{er}, du Code du travail.

Pour condamner l'employeur à payer au salarié une indemnité au titre de l'occupation du domicile à des fins professionnelles, l'arrêt retient que l'occupation, à la demande de l'employeur, du domicile du salarié à des fins professionnelles constitue une immixtion dans la vie privée de celui-ci et n'entre pas dans l'économie générale du contrat de travail. »

Cette position, reprise dans un arrêt du 2 avril 2025 (n°23-22158), pose la question de savoir si cette indemnité serait due pour tous les télétravailleurs, peu importe le demandeur au télétravail? Il faudra toutefois attendre d'autres arrêts pour en avoir la confirmation.

Quelle est la prescription de cette action?

L'arrêt précise que le délai de prescription de cette action est de deux ans, car il figure dans les dispositions du Code du travail relatives à l'exécution du contrat de travail, et non pas de cinq ans, comme l'avait jugé la cour d'appel conformément aux prescriptions de droit commun.

Secteur juridique

FO

LES SALAIRES NE SONT PAS L'ENNEMI DE L'EMPLOI



Le CESE, lieu de vie de la démocratie sociale

Évoquer le CESE, c'est évoquer une institution dont la forme et son évolution en disent long sur les progrès accomplis en matière de démocratie sociale depuis le XX^e siècle. Une histoire à laquelle celle de FO est profondément liée. Cette assemblée consultative, inscrite dans la Constitution, réformée à plusieurs reprises et comptant comme l'une des trois assemblées en France, débute depuis le 20 mai une nouvelle mandature, pour cinq ans, avec à sa tête Claire Thoury.

Les membres du Conseil économique, social et environnemental ont été renouvelés. Ainsi le groupe FO, qui compte un attaché et neuf conseillers, dont l'un, Jean-Yves Sabot (FO-Métaux), a été élu questeur. Fortement investie dans le travail et la vie du CESE, FO, qui porte aussi en ce lieu ses positions revendicatives, entend prendre toute sa part au projet visant à rassembler le plus largement possible les composantes de cette assemblée empreinte d'une volonté de dialogue interne et qui réaffirme son rôle majeur dans la République.



Le CESE, lieu de vie de

Une nouvelle mandature et toujours

L'histoire du CESE (Conseil économique, social et environnemental) est en quelque sorte celle de la renaissance et de l'épanouissement de la démocratie sociale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. À l'époque, si le programme du Conseil national de la Résistance porte dans son texte l'ambition d'une « véritable démocratie économique et sociale », l'ancêtre du CESE, le Conseil national économie (CNE), né en 1925, a été rayé de la carte dès 1940 par le régime de Vichy. C'est en 1946 que naît une nouvelle assemblée du même genre, le Conseil économique (CE), composé de 164 membres (dont toujours des représentants des syndicats et du patronat), soit plus de trois fois l'effectif du CNE. Le CE deviendra en 1958 le Conseil économique et

social (CES), avec 200 membres, et inscrit dans la toute jeune Constitution instituant la V^e République. La réforme constitutionnelle de 2008 transformera le CES en CESE, lui conférant des compétences sur les questions environnementales.

Le rôle historique de FO

« À FO, nous sommes très attachés à l'institution », indique Jean-Yves Sabot, le nouveau président du groupe FO pour la mandature (2026-2031). Comment s'en étonner. L'histoire de cette assemblée est en effet intimement liée à celle de FO et de ses grandes figures syndicales, reconnues d'ailleurs bien au-delà de l'organisation. Ainsi Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix en 1951 et l'un des principaux fondateurs de la CGT-FO qu'il présidera dès sa création en 1948,



militera dès les années 1920 à la configuration et à la création d'un conseil économique où notamment le syndicalisme ouvrier est représenté. Cette lutte sociale se matérialisera par la création du CNE en 1925. Il en sera un des vice-présidents. Après-guerre, Léon Jouhaux travaillera à la constitution du nouveau Conseil économique, devenant dès 1947 et jusqu'à son décès en 1954 le président du CE. Autre grande figure de FO qui a marqué l'institution faisant sienne la démocratie sociale, cela par la présence de représentants des syndicats, du patronat et de membres de la société civile, le natif du Limousin, Gabriel Ventejol. Militant, résistant pendant la Seconde Guerre mondiale, acteur de la scission de 1947, celui qui sera élu secrétaire confédéral de la CGT-FO en 1950 et jusqu'en 1974, entrera au Conseil économique et social en 1959, en sera

FO au CESE

Président du groupe FO : Jean-Yves Sabot (par ailleurs élu questeur au sein du Bureau du CESE).

Attaché de groupe : Abdallah Moussaoui.

Membres du groupe FO : Nabil Azzouz, Christine Besseyre, Sébastien Busiris, Béatrice Clicq, Serge Gianorsi, Linda Kebbab, Pascaline Kerhoas, Hervé Quillet.

la démocratie sociale

rs de multiples missions



© JPL/REA

Jean-Yves Sabot, le président du groupe FO élu questeur

Il est pour cette mandature 2026-2031 le nouveau président du groupe FO au CESE et a été élu le 20 mai dernier questeur au bureau du Conseil économique, social et environnemental : Jean-Yves Sabot, 60 ans, Bourguignon natif de Saône-et-Loire, marié et père de deux enfants, n'est pas un inconnu au sein de l'institution. Il siège en effet au CESE depuis 2021. Ce salarié de FO-Métaux, où il occupe le mandat de trésorier, nourrit ainsi toujours sa « curiosité », ses « envies de découverte ». Adhérent FO depuis 1998, après avoir milité au sein d'un syndicat étudiant pendant ses études (Histoire et Sciences Po Grenoble), Jean-Yves a été enseignant et chercheur, avant de s'investir au sein de la fédération FO de la Métallurgie. Là, « j'ai appris beaucoup de choses et lié mon activité professionnelle à mes engagements de militant. Il n'y a pas un jour où je me dis je m'ennuie ! » Travailler à faire vivre le dialogue social, construire des négociations, œuvrer à la formation, développer l'éclairage international... « C'est tout ce que l'on veut promouvoir à la fédé. » Et c'est ce qui motive le militant, par ailleurs membre de la commission de contrôle de FO.

« Une forte implication dans la vie du CESE »

S'investir depuis cinq ans dans le travail du CESE relève aussi de la passion. « C'est une institution que je trouvais attractive, une institution clé, l'incarnation de l'expression de la démocratie



sociale. C'est un lieu de dialogue absolument essentiel, apaisé entre les différentes composantes, et qui travaille sur un temps long », appuie Jean-Yves Sabot, déplorant que la « parole du CESE ne soit pas plus mise en avant ». D'autant que les problématiques soulevées (organisation de la vie économique, réindustrialisation, services publics...) au sein de cette assemblée, véritable référence de réflexion dans le cadre de l'exercice de la démocratie sociale, sont « les sujets essentiels du moment. On a à les promouvoir ». Le groupe FO s'y emploie.

En tant que questeur (le CESE en compte deux), le militant participera à l'élaboration du budget du CESE, à son suivi et à son exécution, cela comprenant notamment le suivi des dépenses internes. « Cela nécessite une forte implication dans la vie du CESE, un gros investissement », souligne-t-il. Déjà fort investi, il y est prêt.

Valérie Forgeront

vice-président en 1967 puis président en 1974. Il sera réélu jusqu'à son décès en 1987. Parallèlement, il sera aussi membre du Comité économique et social européen.

« Un travail de prospective et de mise en perspective »

FO a ainsi marqué de son empreinte les conseils économiques sous leurs différentes formes. Et avec désormais neuf conseillers (dont un élu questeur) et un attaché, elle continue de porter sa voix au sein du CESE, assemblée à vocation consultative qui, avec l'Assemblée nationale et le Sénat, est l'une des trois assemblées de la République. Réformé par la loi du 15 janvier 2021 qui a réduit le nombre de conseillers (ils sont désormais 175 dont 52 représentants des salariés) et a accordé davantage de place à la société civile, le CESE, lieu de dialogue entre ses différentes composantes, mais aussi de propositions et d'éclairage sur des grands sujets qui traversent la société (les crises sanitaires, les tests génétiques, les liens entre l'État et les collectivités locales, la

Suite en page 14

Le CESE, lieu de vie de la démocratie sociale

Suite de la page 13

défense des principes démocratiques...), a entre autres un rôle de conseil du gouvernement et du Parlement dans le cadre des politiques publiques (qu'il participe aussi à évaluer). Il travaille sur le mode de la saisine, mais peut aussi s'auto-saisir de sujets qu'il souhaite traiter. Il peut être saisi aussi, sous certaines conditions, par voie de pétition citoyenne (selon la réforme de 2008). Le CESE, qui œuvre au dialogue social, produit des avis et des rapports ou encore vote des résolutions. Tout cela participe « d'un travail de prospective et de mise en perspective », indique Jean-Yves Sabot. Ainsi la résolution adoptée, notamment par FO, en mars dernier et intitulée « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 ». Ainsi l'avis adopté en juillet 2025, notamment par FO, sur le thème « Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur ». Autre exemple encore, l'avis

adopté en décembre dernier – approuvé par FO –, intitulé « Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits, dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne ». Cet avis répondait à la saisine gouvernementale sur les temps de vie des enfants.

Un « projet fédératif, collectif, et visant à rassembler »

« Le CESE ne s'est pas perdu avec la réforme de 2021 », souligne Jean-Yves Sabot, précisant que si FO n'était pas « fan » de celle-ci, la confédération en a pris acte. Depuis 2021, le CESE est au travail. « La réforme renouvelle les pratiques et on s'attelle à la mise en œuvre de dispositions qu'elle a prévues », explique le nouveau questeur au bureau du CESE. « L'organisation des "conventions citoyennes", attention, ce n'est pas que ça le travail du CESE! », insiste Jean-Yves Sabot, récusant ainsi les critiques de certains sur le rôle du CESE

depuis la réforme. Avec le démarrage de la nouvelle mandature, à la suite de l'élection le 20 mai de Claire Thoury à la présidence de l'institution – candidate soutenue par FO –, le groupe FO entend s'investir dans le « projet fédératif, collectif, porté par l'assemblée qui est aussi une chambre de participation citoyenne. Ce projet, construit de mois en mois, ne vise pas à être "contre", par exemple le patronat, mais, par le dialogue et l'écoute, et dans un cadre démocratique, de permettre un rassemblement très large et la recherche du consensus. Ce n'est en rien un projet d'exclusion mais de rassemblement. Au CESE, on dialogue avec les employeurs – et c'est plus apaisé qu'en d'autres lieux –, on écoute par exemple aussi les environnementalistes. Même s'il y a parfois des dissensions au sein de l'institution, ce n'est pas le lieu de frictions et c'est une force, car cela permet aussi une réflexion sur le temps long ».

Valérie Forgeront

Les CESER maintenus, la vigilance reste de mise

Le Conseil constitutionnel a censuré (totalement ou partiellement) pas moins de 25 des 84 articles de la loi de simplification de la vie économique adoptée le 15 avril 2026. Et sauvé, par cette opération, l'existence des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER). Pour le Conseil constitutionnel, la disposition rendant les CESER facultatifs avait été adoptée selon une procédure contraire à la Constitution, le sujet n'étant pas en lien avec la suppression des commissions administratives visées par l'article 1^{er} du texte de loi. Autrement dit, il s'agissait d'un cavalier législatif, comme pour les 24 autres articles censurés.

Préserver « l'expression de la société civile organisée »

Près de 30% du texte censuré, c'est beaucoup. Il est à noter que le projet

de loi initial, déposé en avril 2024, ne comportait que 28 articles. Une première disposition, introduite par des députés en commission spéciale, avait eu pour objet d'y introduire la suppression des CESER, dans l'ambition de réaliser 50 à 60 millions d'euros d'économies. L'article avait été supprimé en séance publique grâce au vote de plus de 300 députés, à la demande expresse des présidents de région, des organisations syndicales (dont FO) ou encore de plusieurs structures du monde associatif. Puis il avait été à nouveau remis sur le métier en commission mixte paritaire, où il n'était plus question d'une suppression des CESER mais d'abandonner leur création à la décision délibérative de l'assemblée régionale.

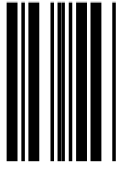
FO a dénoncé l'amendement au projet de loi consistant à rendre facultatives

ces instances chargées de « concourir à l'administration des régions » (selon l'expression du Conseil constitutionnel) par la formulation d'avis émanant de représentants de la société civile mais aussi par la production d'études. La confédération alertait sur le fait que cette mesure, rendant optionnelle la création d'un CESER, « viserait à réduire, voire empêcher la représentation et l'expression de la société civile organisée ». Elle introduisait, par ailleurs, une inégalité entre les régions de France. Les CESER, menacés depuis plus d'un an, sont-ils désormais sauvés? On voudrait le croire, mais la prudence n'a rien de superfétatoire alors qu'est régulièrement brandi par le gouvernement l'argument de la recherche de nouvelles sources d'économies.

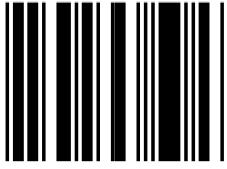
Sandra Déraillot

FO

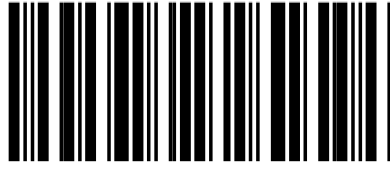
SALAIRES, SMIC, RETRAITTE, POINT D'INDICE, MINIMA SOCIAUX...



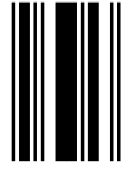
ET



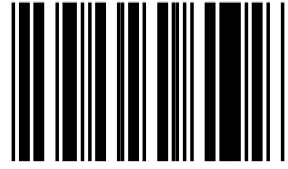
POUR



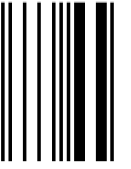
REEMPLIR



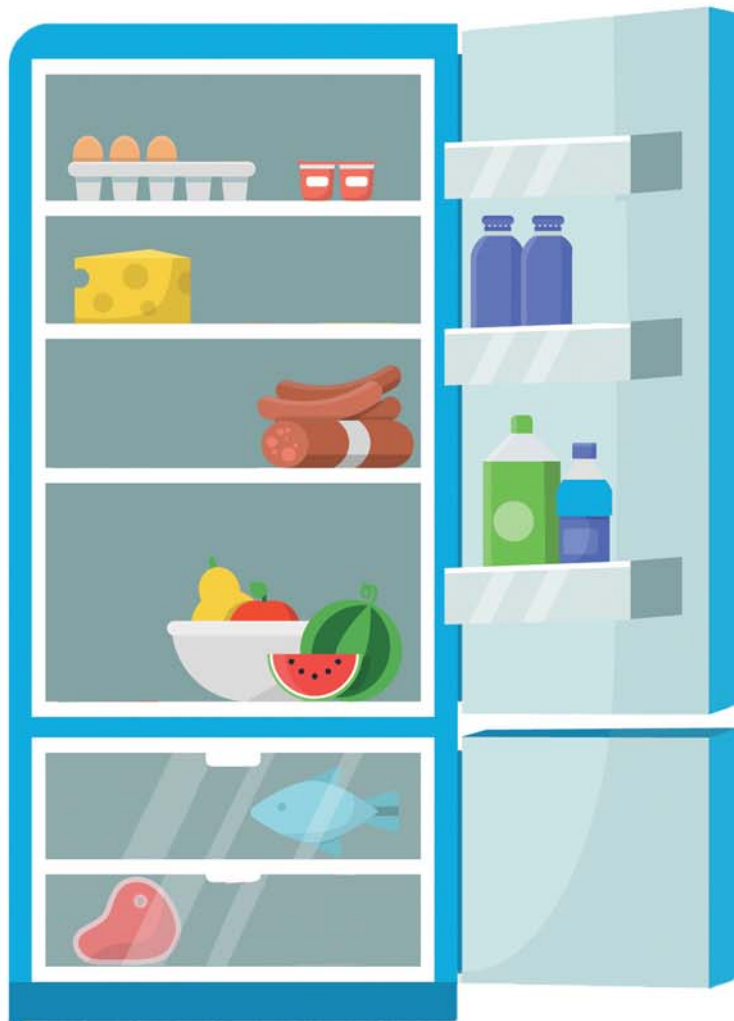
LE



FRIGO



?



*L'augmentation
des salaires,
c'est maintenant !*

Samsung Electronics : les salariés négocient une méga prime liée aux bénéfices de l'IA

L'entreprise sud-coréenne, qui fabrique les puces utilisées dans les centres de données nécessaires à l'intelligence artificielle, a vu ses bénéfices exploser. Face à la menace d'une longue grève pour les salaires et le partage des richesses engrangées grâce à l'IA, elle a dû ouvrir des négociations.



A lors que le bénéfice d'exploitation de Samsung Electronics a bondi de 750% en un an, les salariés du géant sud-coréen tardaient à récolter les fruits de leur succès. L'entreprise, qui fabrique entre autres des puces mémoire – utilisées dans les smartphones et les véhicules électriques, mais aussi dans les centres de données – a connu un essor phénoménal en lien avec le boom de l'intelligence artificielle (IA). En mai, sa capitalisation boursière a dépassé 1000 milliards de dollars.

Après de longues négociations menaçant de déboucher sur une impasse,

le syndicat majoritaire SELU a finalement levé son préavis prévoyant une grève de dix-huit jours. En cause, la signature d'un accord jugé suffisamment favorable aux salariés. Ceux de la division des semi-conducteurs ont obtenu une prime annuelle correspondant à 10,5% du bénéfice d'exploitation de leur département, versés en actions, et 1,5% de plus versés en argent – soit environ 509 millions de wons (290 000 euros) chacun. Mais, attention, le bonus est conditionné à d'ambitieux objectifs de performance. Les autres branches de Samsung Electronics ont également obtenu des primes, mais bien moindres. Les salaires ont par ailleurs été augmentés de 6,2% en moyenne.

La Corée du Sud a ainsi échappé à une grève qui aurait rudement secoué son économie. Samsung Electronics représente désormais 12,5% de son PIB, et les puces mémoire constituent 35% des exportations nationales.

Avec l'IA, des craintes pour l'emploi toujours vives

Pour Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur International-Europe, il convient cependant de relativiser cette victoire affichée. Le versement de primes sous forme d'actions est de plus en plus courant, pointe-t-il : « Ces entreprises ont simplement trouvé une astuce pour que les salariés se sentent plus concernés, plus impliqués dans leurs gains. » L'idée d'une redistribution des bénéfices liés à l'IA le laisse également dubitatif : « Ce n'est pas pour autant que les craintes pour l'emploi disparaissent. » En la matière, la ligne de FO reste claire, rappelle-t-il : « Pas de pertes d'emplois, mais plutôt une modification de la structure des emplois, pour améliorer la charge mentale des salariés. »

Fanny Darcillon

Bolivie : d'immenses blocages routiers pour protester contre la crise

La contestation sociale se durcit en Bolivie. Depuis début mai, des barrages routiers provoquent d'importantes pénuries de médicaments, de nourriture et d'essence dans différentes zones du pays et notamment à La Paz, sa capitale. Le mouvement, à l'initiative de la Centrale ouvrière bolivienne (COB), premier syndicat du pays, vise à obtenir des mesures pour faire face à la crise économique, la plus grave en Bolivie depuis quarante ans. Le coût

de l'alimentation a flambé. En 2025, l'inflation a atteint près de 20% et la COB réclame des hausses salariales du même ordre.

Le dialogue entravé par la répression

Initialement centrée sur des revendications sociales, la contestation s'est durcie jusqu'à exiger le départ du président Rodrigo Paz, au pouvoir depuis

six mois. Les autorités sont entre autres accusées d'avoir distribué de l'essence de mauvaise qualité – surnommée « l'essence poubelle » –, qui aurait endommagé des milliers de véhicules. Dimanche 31 mai, l'assemblée générale du syndicat a rejeté l'appel au dialogue de l'homme politique pour protester contre la répression policière dont font l'objet les manifestants – pour la plupart mineurs, agriculteurs et ouvriers.

F. D.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

En ce mois qui débute, quelques changements sont à enregistrer. Parmi eux, la revalorisation automatique du Smic au 1^{er} juin, à hauteur de 2,41%. Cela porte le salaire minimum à 1477,93 euros net par mois, contre 1443,11 euros depuis janvier dernier, soit une hausse de 34,82 euros. Autre changement, la baisse du prix de vente du gaz. Le prix de référence du gaz baisse en effet en juin de 4,8%. Environ 6 millions de ménages sont concernés par ce repli qui aura un effet plus que modéré puisqu'il n'induit qu'une baisse de 1,26 euro en moyenne sur la facture. À noter que ce prix de référence reste supérieur de 10% à celui d'avril, effet principalement dû à la forte hausse des prix des produits pétroliers et gaziers depuis la guerre au Moyen-Orient.

V. F.

SMIC SALAIRE

12,31 €

Le Smic a augmenté de 2,41% au 1^{er} juin 2026, il est ainsi porté à 1867,02 euros brut par mois. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,29 euro, passant de 12,02 euros à 12,31 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

4005 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 4005 euros (plafond annuel de 48060 euros) depuis le 1^{er} janvier 2026 contre 3925 euros en 2025. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 152,25 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 347,32 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 542,39 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 195,07 € Par enfant en plus à charge.
- 76,13 € Majoration maximale pour les enfants de 18 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

- +0,1% en mai 2026 (+1,0% en avril 2026).
- +2,4% en mai 2026 sur un an (+2,2% en avril sur un an).

En mai 2026, les prix à la consommation augmentent de 0,1% sur un mois et de 2,4% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2% CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

- 4,92 € (brut) Valeur du point.
- 5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1801,74 € (brut mensuel) Minimum de traitement – À l'indice majoré 366, s'ajoute, depuis le 1^{er} janvier 2026, une indemnité différentielle de 21,23 euros mensuels brut.
- 11,10% Retenue pour pension.
- 9,2% CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5% RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

SNCF : les syndicats mobilisent contre les réorganisations permanentes

FO-Cheminots ainsi que d'autres syndicats de la SNCF appellent les agents à faire grève le 10 juin contre la politique de filialisation de l'entreprise et pour une nouvelle négociation sur les salaires.

Les organisations syndicales représentatives des salariés de la SNCF ont déposé, le 6 mai, un préavis de grève pour la journée du 10 juin, contre les restructurations permanentes et pour de meilleurs salaires. Un appel auquel



s'associe la fédération FO des Cheminots. « Les personnels ressentent une colère générale car ils vivent une situation difficile », témoigne Christophe Prat, secrétaire général adjoint de la fédération. Depuis l'ouverture du ferroviaire à la concurrence, « l'entreprise est en perpétuelle restructuration, explique-t-il. C'est particulièrement difficile à vivre pour les salariés qui doivent préparer leur service à être filialisé et peut-être à être vendu ».

La demande d'une nouvelle négociation salariale

Les suppressions de postes, les réorganisations, les injonctions et pressions à la mobilité professionnelle « sont le résultat d'une politique d'entreprise globale », indiquent les syndicats qui demandent l'arrêt immédiat des réorganisations, lesquelles « portent atteinte à la santé mentale et physique des cheminotes et des cheminots ». Christophe Prat rappelle les quatorze suicides depuis le début de l'année.

Cet appel à la grève intervient en outre à un moment où les prix augmentent fortement (2,4% en mai sur un an, après +2,2% en

avril), notamment ceux des énergies fossiles. Des carburants particulièrement. Or, « lorsque les cheminots prennent leur service à 5 heures du matin, ils n'ont d'autre choix que de se rendre sur leur lieu de travail en voiture », souligne Christophe Prat. Les négociations sur les salaires du début de l'année ont débouché sur un accord dont le militant FO rappelle qu'il était « non majoritaire » et affichait des augmentations « a minima », soit une prime et 1% d'augmentation générale en deux temps (2 x 0,5%).

Les syndicats inscrits dans le mouvement, dont FO, demandent donc l'ouverture de nouvelles négociations salariales au niveau du Groupe SNCF. Ils pourront faire valoir que l'entreprise engrange des bénéfices (2 milliards d'euros pour 2025) et qu'elle devra être attractive pour réaliser les 6000 recrutements prévus en 2026. « Fidèles à nos traditions, nous appelons à la grève dès le 10 juin et à tenir partout des assemblées générales souveraines dans lesquelles les grévistes décident des suites », déclare le secrétaire général adjoint de la fédération.

Thierry Bouvines

Les agents de sécurité de Gennevilliers échappent à une reprise au rabais

Dans la branche prévention et sécurité, plus personne ne s'étonne de subir régulièrement des changements de prestataires au gré des appels d'offres. Ces transferts constituent toutefois des moments à risque pour les emplois, les salaires et les conditions de travail. C'est ce qui a poussé le syndicat FO-Prévention-Sécurité Île-de-France à monter au créneau en organisant, dans le cadre d'une intersyndicale, une grève des agents de sécurité privés opérant pour la Ville de Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

Quelques mois à peine avant la fin du contrat, la société Isis Sécurité a perdu prématurément son marché au profit de l'entreprise Black Shield Sécurité. Face au manque criant d'informations sur les conditions de reprise, les quelque trente agents se sont mobilisés le 13 mai. « On a été reçus par le maire de Gennevilliers, qui nous a rassurés et s'est engagé »

à se montrer vigilant sur les conditions du transfert, explique Mohammed Mabrouk, secrétaire du CSE d'Isis Sécurité.

Emplois et salaires maintenus

Tous les agents qui le souhaitent ont bien été repris, avec des modifications d'accords sur les heures supplémentaires. Le danger d'un appel d'offres au rabais est pour l'instant écarté. Dans ce secteur où les salariés constituent la principale variable d'ajustement, les patrons ne sont pas les seuls à devoir veiller au maintien des conditions de travail, rappelle Zaïnïl Nizaraly, secrétaire général de la FEETS-FO : « Les donneurs d'ordre ont une responsabilité morale, d'autant plus lorsqu'ils sont publics. »

Fanny Darcillon

Mobilisation dans la santé privée et l'action sociale : FO rappelle l'urgence salariale

La petite enfance, le sanitaire, le social et le médico-social, l'insertion ou encore l'aide à domicile... Dans ces secteurs, les premiers niveaux de salaires sont dépassés par le Smic revalorisé. Avec l'intersyndicale, FO a lancé une mobilisation et a porté ses revendications au ministère.

Pour les métiers dits « essentiels », tels ceux de la petite enfance, de l'aide à domicile, de l'insertion..., l'urgence est plus que jamais salariale, alertent FO-Santé privée et la FNAS-FO. Le 28 mai, au troisième jour de la mobilisation initiée par l'intersyndicale à laquelle participe FO, une conférence de presse s'est tenue dans les locaux de la confédération à Paris. L'occasion de faire le point sur la mobilisation qui a débuté le 26 mai. « On n'a pas encore toutes les informations pour dresser un bilan complet », indique Michel Poulet de la FNAS. Mais selon les premiers chiffres, une trentaine de départements se sont mobilisés sous les couleurs de l'intersyndicale. »

L'urgence salariale est d'autant plus patente que depuis le 1^{er} juin, la revalorisation du Smic (de +2,41%) fait passer les premiers niveaux de nombreuses grilles salariales au niveau du Smic, quand ce n'est pas largement en dessous. Avec le tassement de plus en plus marqué des grilles, « certains salariés vont passer vingt ans au Smic », s'indigne Franck Houlgatte pour FO-Santé privée.

Le ministère fait la sourde oreille

Si les syndicats ont été reçus le 27 mai au ministère de la Santé, le conseiller a opposé un « blocage total » à l'ensemble des demandes syndicales. « On nous a dit qu'il n'y avait de l'argent pour personne, grince Franck Houlgatte. En revanche,

le ministère indique avoir plein de propositions de réorganisation. Car le vrai problème, nous explique-t-on, c'est que nous sommes mal organisés! », ironise le militant.

Le ministère a renvoyé les revendications salariales « à d'hypothétiques arbitrages après 2027 », indique de son côté la FNAS-FO. Une aberration pour la fédération FO qui rappelle que l'argent existe, citant par exemple les 107 milliards d'euros versés en 2025, au titre de dividendes, aux actionnaires d'entreprises du CAC 40. « C'est une question de répartition de la richesse et donc de choix politiques », souligne David Legrand de la FNAS, rappelant que c'est à l'État de prendre ses responsabilités.

Chloé Bouvier



Infopro Digital : dix-neuf postes supprimés au profit de l'IA

L'incidence de l'IA sur l'emploi n'est pas qu'un débat d'économistes. La direction du groupe de presse Infopro Digital (L'Usine Nouvelle, La Gazette des communes...) a annoncé, le 4 mai, la suppression des dix-neuf postes de secrétaires de rédaction, « remplacés » par une intelligence artificielle (IA). Le secrétaire de rédaction corrige, vérifie et met en forme les articles. En réponse, les salariés ont fait grève les 6 et 7 mai à l'appel des syndicats, dont FO.

Le CSE même pas consulté...

Ils ont également voté une motion de défiance à l'égard de la direction. Jérôme Ribault, délégué du Syndicat national de la

presse, de l'édition et de la publicité (SNPEP-FO), craint que, si les secrétaires de rédaction, « indispensables », sont remplacés par un « outil bancal » dont les tests ne sont même pas terminés, la qualité des articles baisse. « Les rédactions ne sont pas opposées par principe à l'IA, mais à condition que son usage soit cadré par une charte », précise-t-il. Il vient par ailleurs d'obtenir une condamnation d'Infopro pour n'avoir pas consulté le CSE sur l'introduction de cette nouvelle technologie, dont la direction leur a fait la démonstration après l'annonce des suppressions de postes. Les élus du personnel ont jusqu'au 15 juillet pour se prononcer sur un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Infopro affichait en 2024 une marge de 27%. Ses effectifs sont passés de 500 à moins de 300 salariés en treize ans.

Thierry Bouvines

Handicap : un bilan de l'emploi toujours en demi-teinte

L'emploi des travailleurs en situation de handicap enregistre un léger mieux, mais les problèmes de fond demeurent, avec un chômage qui reste à 12% et des entreprises qui n'atteignent toujours pas le taux de 6% de travailleurs handicapés parmi leurs effectifs, d'après le bilan 2025 de l'Agefiph.

L'emploi des personnes en situation de handicap s'améliore mais il reste encore beaucoup à faire, selon l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), qui a présenté le 19 mai son tableau de bord 2025 sur l'emploi et le chômage des personnes handicapées. Avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite, le nombre de personnes reconnues handicapées a nettement augmenté : 3,3 millions de personnes avaient ainsi une reconnaissance administrative de leur handicap en 2024 (+8% en un an) d'après la dernière étude emploi de l'Insee. Si l'emploi des personnes en situation de handicap reste difficile, il enregistre une légère embellie : 1,35 million de ces personnes étaient en emploi en 2024, soit un taux d'emploi de 41%, en hausse de deux points en un an. Ce taux reste toutefois très inférieur à celui de la population générale (69%).

Un taux de chômage toujours à 12%

Côté chômage, la situation reste difficile aussi. Fin décembre 2025, 519181 personnes en situation de handicap étaient inscrites à France Travail, soit une augmentation de leur nombre de 1,3% sur un an, contre +4,4% pour les autres catégories de demandeurs d'emploi. Le taux de chômage des personnes handicapées reste stable mais toujours élevé : 12% en 2024, contre 7% pour les autres demandeurs d'emploi. Les inégalités perdurent : seuls 32% des demandeurs d'emploi reconnus handicapés trouvent un emploi dans les six mois suivant leur inscription à France Travail, contre 53% pour les autres. L'Agefiph rappelle que les demandeurs d'emploi en situation de handicap sont plus âgés et moins qualifiés (35% ont un faible niveau de qualification, contre 27% pour les autres demandeurs d'emploi). « Il faut améliorer leur niveau de qualification, les amener vers des formations certifiantes et des postes d'encadrement. Cela suppose notamment de redonner des moyens à France Travail et

à Cap emploi », réagit Laure Beyret, secrétaire confédérale FO chargée du handicap.

Un tiers des entreprises n'emploient aucun salarié handicapé

Presque quarante ans après la loi du 10 juillet 1987 qui oblige les entreprises (et les administrations) de plus de 20 salariés à embaucher au moins 6% de travailleurs handicapés, les objectifs ne sont toujours pas atteints. D'après la Dares, en 2024 le taux d'emploi des travailleurs handicapés dans les entreprises était de 5,1% (+0,2 point sur un an), et encore en incluant la majoration accordée aux travailleurs handicapés de plus de 50 ans. Seules 35% des entreprises assujetties à l'OETH (obligation d'emploi des travailleurs handicapés) atteignent l'obligation légale des 6% de travailleurs handicapés. Et 28% des entreprises n'employaient pas de travailleur handicapé. « Il n'est pas normal que 28% des entreprises n'aient aucun salarié handicapé, alors que les nouvelles technologies permettent aujourd'hui des aménagements de poste assez remarquables », déplore Laure Beyret. La secrétaire confédérale rappelle l'opposition de FO aux accords agréés, qui permettent à une entreprise ne respectant pas son obligation d'emploi de s'exonérer pendant trois ans de sa contribution financière à l'Agefiph, moyennant des engagements à améliorer l'emploi des travailleurs handicapés. « On sait que ces plans d'action ne donnent rien. Il serait préférable que l'Agefiph reçoive ces contributions. Financements qui ensuite seraient dirigés vers des entreprises qui souhaitent embaucher des travailleurs handicapés. » FO souhaite aussi que soit augmenté à 7% le taux obligatoire d'emploi, afin qu'il soit réellement représentatif de la population handicapée actuelle.

Ariane Dupré



Agirc-Arrco : des négociations majeures pour l'avenir du régime



Séverine Privat, secrétaire confédérale chargée du secteur des retraites.

L'année 2026 s'annonce particulièrement importante pour l'avenir du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Les prochaines semaines seront marquées par des négociations essentielles entre les organisations syndicales et patronales autour de la valeur du point et des orientations futures du régime.

En 2025, aucune augmentation de la valeur du point n'a pu être décidée. Les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à trouver un accord lors des discussions annuelles. Cette situation a conduit au maintien de la valeur du point, sans revalorisation supplémentaire.

L'absence d'accord reflète les différences de position qui subsistent entre les organisations syndicales et patronales. Toutefois, malgré ces divergences et un contexte encore marqué par les préoccupations liées au pouvoir d'achat, chacun demeure engagé dans une dynamique constructive afin d'avancer ensemble vers des solutions d'avenir.

Le 5 mai 2026, une nouvelle réunion entre les partenaires sociaux a permis de fixer un ordre du jour pour les futures négociations concernant l'évolution de la valeur du point. Cette étape marque une reprise du dialogue social sur un sujet essentiel pour des millions de salariés et de retraités du secteur privé.

Les enjeux restent considérables. La question de la revalorisation du point est directement liée au niveau de vie des retraités, mais également à la confiance portée au système de retraite complémentaire. Les prochaines discussions devront permettre de trouver un équilibre entre justice sociale, maintien du pouvoir d'achat et pérennité financière du régime.

Dans ce cadre, Force Ouvrière réaffirme son attachement au paritarisme, pilier fondamental de la gestion de

l'Agirc-Arrco. FO souhaite maintenir une cohésion entre les partenaires sociaux afin de préserver un dialogue constructif et responsable. Le paritarisme demeure un outil indispensable pour garantir un pilotage équilibré du régime, fondé sur la négociation et la défense des intérêts des salariés et des retraités.

Assurer une juste reconnaissance des droits des salariés et des retraités

Force Ouvrière se montre également favorable à une augmentation de la valeur du point pour 2026. Dans un contexte où les dépenses contraintes continuent d'augmenter, il apparaît essentiel de préserver le pouvoir d'achat des retraités et de reconnaître les efforts réalisés tout au long de la vie professionnelle.

Au-delà de cette question immédiate, les partenaires sociaux auront également, d'ici la fin de l'année, l'obligation de revoir l'Accord national interprofessionnel pour la période 2027-2030. Cette négociation sera déterminante puisqu'elle fixera les grandes orientations du régime pour les années à venir.

Les débats porteront notamment sur les conditions de financement, les évolutions démographiques et les garanties apportées aux futurs retraités.

Notre organisation jouera un rôle déterminant pour porter et défendre un modèle véritablement solidaire, juste et durable, en veillant à ce que les droits des salariés restent au cœur des évolutions à venir.

Les prochains mois seront donc décisifs pour l'avenir de l'Agirc-Arrco. Plus que jamais, le dialogue social devra permettre de construire des solutions équilibrées et ambitieuses afin de garantir la pérennité du régime tout en assurant une juste reconnaissance des droits des salariés et des retraités.



Secteur des retraites

Sébastien Lebailly, France Télévisions : « Si c'était à refaire, je m'engagerais à nouveau »

Chef opérateur son sur le plateau d'une série de France 3, Sébastien Lebailly décrit un quotidien éloigné du siège du groupe public et est à la manœuvre dans la défense des droits des salariés.

« **J'** ai toujours été sensible à la défense des droits des travailleurs. Si c'était à refaire, je m'engagerais à nouveau dans le syndicalisme. Lorsque j'étais intermittent du spectacle je ne pouvais pas trop m'exprimer. Mais depuis que je suis en CDI, je peux me le permettre. » Sébastien est chef opérateur son chez France Télévisions. Depuis 2018, il travaille à Vendargues (Hérault), sur la série quotidienne *Un si grand soleil*. Il a été désigné représentant de proximité par le CSE de la chaîne dès sa première année de prise de poste. « Au lancement de la série, il y a eu beaucoup de recrutements, explique-t-il, et comme nous sommes loin du siège, les syndicats voulaient un relai sur place. Un collègue qui milite chez FO me l'a proposé et j'ai accepté. »

Au quotidien, le rôle de Sébastien – devenu délégué syndical en 2023, et élu au CSE de France Télévisions en décembre dernier – consiste surtout à répondre à des questions pratiques pour les 250 salariés du site : précisions sur les congés, les arrêts de travail, les horaires, les primes versées ou non... « Car nous n'avons pas de service du personnel sur place. »

La santé au travail au cœur des préoccupations

Les questions amenées devant le CSE portent quant à elles souvent sur des sujets relatifs à la santé et à la sécurité au travail. « Il peut y avoir des mises en danger, des droits d'alerte, notamment quand nous tournons en décor naturel, dans des lieux qui ne sont pas faits pour cela », observe Sébastien. Les élus travaillent actuellement sur le port des équipements de protection individuels. Le délégué attire aussi l'attention sur les nombreux accidents de trajet. « Certaines journées peuvent faire jusqu'à dix heures et les techniciens repartent fatigués avec parfois pas mal de route à faire. »

La problématique du bien-être au travail est aussi très présente dans une entreprise en cours de transformation. « Nous allons vers le tout numérique et les nouveaux outils de travail ne sont pas toujours faciles à faire accepter », explique Sébastien.

L'arrivée de l'intelligence artificielle, elle, n'est pas encore au cœur des préoccupations du militant. « Quand on regarde les génériques des superproductions qui utilisent déjà l'IA, de type *Marvel* ou autre, ils ne sont pas plus courts que ceux du cinéma classique. Mais cette technologie fera évoluer les métiers, c'est certain. » Des essais ont d'ailleurs déjà été réalisés sur *Un si grand soleil*. « Les résultats sont peu convaincants, sauf



DR

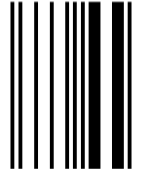
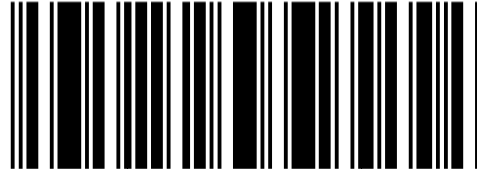
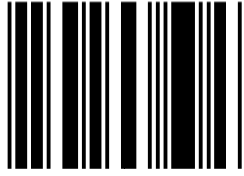
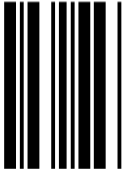
à utiliser des moyens très onéreux », observe-t-il. Or chez France Télévisions, l'heure est plutôt aux économies. « Le budget de la série n'a presque pas changé en huit ans, malgré l'inflation, regrette Sébastien Lebailly. Alors forcément il faut faire attention à la moindre dépense et travailler toujours plus vite, et pas toujours bien. »

Parmi les avancées auxquelles il a contribué, celui qui dédie deux semaines par mois à ses mandats cite ses premières négociations salariales, en 2022, « avec de belles augmentations à la clé ». Il signale au passage que trois organisations syndicales étaient ensemble à la manœuvre. « Et FO-France Télévisions m'a beaucoup aidé. » Il évoque aussi, sur un plan plus personnel, la fierté d'avoir pu accompagner dans ses démarches pour accéder à une retraite progressive l'un de ses mentors, « un professionnel qui m'a beaucoup appris du métier ». Pour l'avenir, Sébastien Lebailly projette de se former davantage à la négociation, grâce à un stage auprès de son UD. « Car de toute façon, quel que soit le sujet abordé avec la direction, même s'il ne s'agit pas de signer un accord, cela tourne presque toujours à la négociation. »

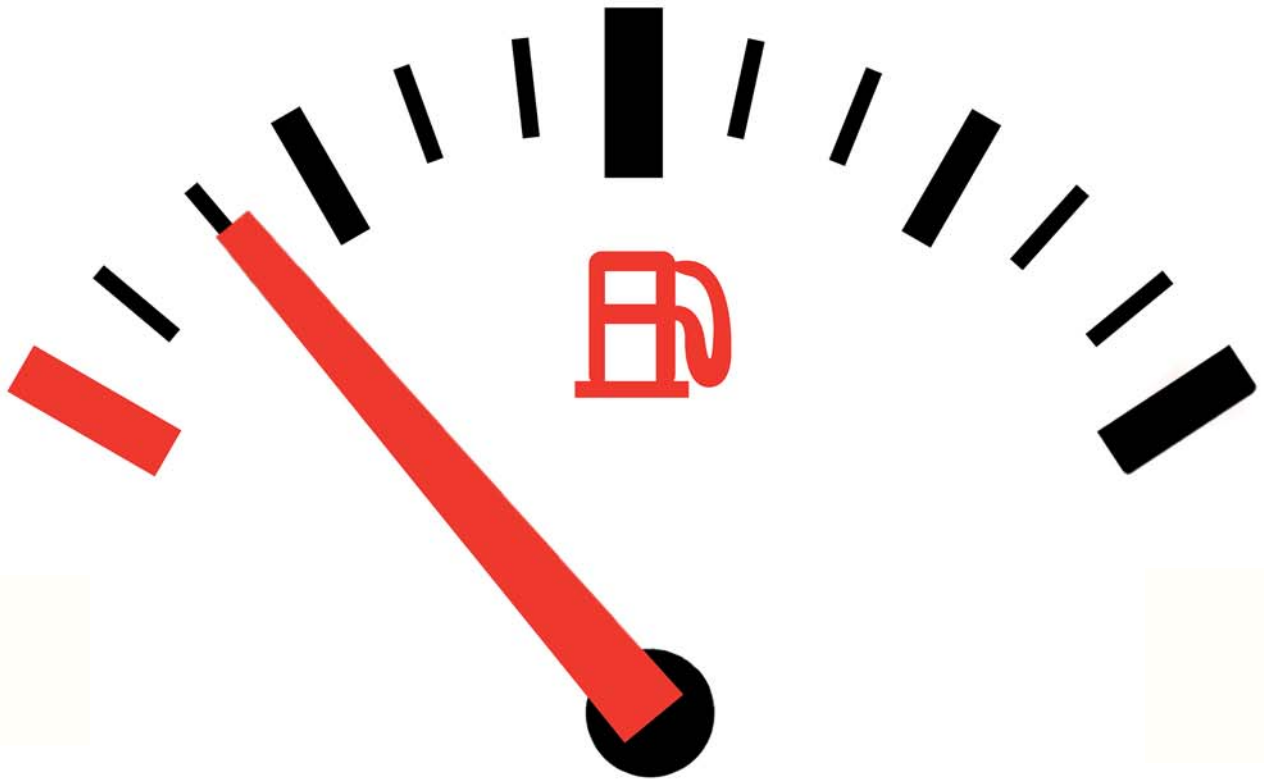
Sandra Déraillot

FO

**SALAIRES, SMIC,
RETRAITTE, POINT D'INDICE,
MINIMA SOCIAUX...**



ET POUR ME DEPLACER ?



*L'augmentation
des salaires,
c'est maintenant !*